Ajouté au questionnaire
Ajouté au guide

Commentaires sur le questionnaire portant sur l'évaluation du Plan d'action du gouvernement

Ministère	Commentaires	Action requise	Contact concerné
Autres commentaires			
Commentaires positifs			
Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada	Bonne caractéristique : Questionnaire fondé sur les avis précédents	S. O.	Julie.Orth@Cic.gc.ca
	Les nouvelles questions pour examiner l'aversion au risque fourniront davantage de renseignements	S. O.	
	De vastes consultations avec les bénéficiaires au moyen de recherche sur l'opinion publique menée par le SCT offriraient une bonne image de la mobilisation des intervenants des S et C pour l'ensemble des ministères par opposition aux sondages auprès du destinataire ou des clients dont la portée est plus restreinte et axée sur un ministère particulier.	Option similaire incluse à la stratégie de consultation qui sera partagée avec le comité aux fins de discussion.	
Justice Canada	Deux mois ne sont pas suffisants pour compiler les commentaires et obtenir l'approbation du SMA	Même calendrier que 2012-2013. Des références à l'échéance seront ajoutées aux lignes directrices.	Ehendy@justice.gc.ca
Secteurs à améliorer			
Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada	"Financement pluriannuel initial » n'est pas consigné	Nous avons besoin d'assurer la cohérence avec l'évaluation du Plan d'action du gouvernement de 2013. Si un financement pluriannuel initial est affiché dans le budget principal ou dans le budget supplémentaire, cela doit faire l'objet d'un rapport. Les ministères peuvent également désigner des programmes, dans le cadre de la section du contexte, pour lesquels le questionnaire est moins pertinent, en tout ou en partie. Des instructions seront ajoutées au guide.	Julie.Orth@Cic.gc.ca
	Il est difficile d'ajouter des renseignements contextuels sur des arrangements spéciaux tels que l'Accord Canada-Québec. Il fausse les statistiques en raison de sa taille et parce qu'il se situe en dehors de la gestion habituelle des C et S par IRCC.	Les ministères sont encouragés à utiliser la zone de texte pour décrire des situations qui sont difficiles à présenter IRCC a rendu compte de cet accord en 2013 en indiquant ses détails dans les zones de texte.	
	Question 5.2 : L'établissement de rapports sur le rendement semble hors de contexte	L'ajout des rapports sur le rendement a été demandé par d'autres participants au comité des D et des DG.	
	Des questions doivent être ajoutées pour obtenir des commentaires sur les améliorations apportées aux rapports sur le rendement en particulier à la lumière de la nouvelle approche du gouvernement à l'établissement de rapports sur les 12 nouvelles priorités du GC et la mise en œuvre du nouveau Cadre des résultats du Ministère.	Peut être envisagé à l'avenir. Pour la présente AF, l'évaluation est axée sur les résultats et l'évaluation du Plan d'action du gouvernement de 2014-2017.	
	Besoin d'espace pour une place pour décrire l'iEDEC et pour souligner le travail qui a été fait au cours des trois dernières années d'utilisation de l'iEDEC pour établir les rapports sur le rendement.	Immigration – Environnement de déclarations d'ententes de contribution (iEDEC) : iEDEC, une nouvelle plate-forme conçue pour appuyer la prestation de services d'établissement, et la mesure des activités de services et des résultats. On s'attend à ce que l'iEDEC permette d'étendre les fonctionnalités d'établissements de CIC et de préciser les mesures de déclaration statistique. Exigence visée au point 7.4. Les ministères peuvent ajouter des renseignements supplémentaires dans la zone de texte.	
	Partie 7 : Agréger et rendre compte avec précision des questions qui traitent des coûts et dépenses anticipés liés à la modernisation sera difficile	Ajouter des instructions pour demander un montant approximatif.	
	Partie 7 : La question liée à la date de fin des activités de modernisation devrait être reformulée. À noter : les projets de modernisation ont une date de début et de fin. Ils ne sont pas permanents.	D'autres ministères ont fait des observations supplémentaires sur les questions 7.3 et 7.6 et sur la possibilité d'un chevauchement, le besoin de périodes, entre autres. Les questions ont été mises à jour. Des instructions seront ajoutées au questionnaire.Formulation modifiée pour refléter : 7.3 Placements monétaires dans un système de gestion des C et S a. Le montant total investi pour l'élaboration et/ou la mise en œuvre du système?b. Le montant investi dans le maintien et l'amélioration du système actuel au cours de la dernière année financière. 7.6 Votre ministère prévoit-il la modernisation ou le remplacement de son système électronique dans les trois prochaines années? a. Veuillez fournir une estimation des coûts de votre modernisation.b. Veuillez fournir une date de fin estimée pour la modernisation, le cas échéant.	

Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario	Question 4.2 : demande seulement le pourcentage des programmes qui ont des normes de service. Recommander la collecte de renseignements supplémentaires pour déterminer les types de normes de service en cours d'élaboration (par exemple, un accusé de réception de la demande, la longueur de la période d'évaluation, de communiquer les décisions de financement, la fréquence des contacts avec la clientèle au cours de la mise en œuvre du projet/surveillance, le délai de	Couverts par 4.1. Aucun autre changement n'est requis.	Alison.vanhinte@canada.ca
	Question 7.2 : préciser que, si le système électronique doit inclure un portail client externe, il faut répondre oui à cette question, ou que tout système électronique qui administre les paiements de transfert devrait être inclus.	Décomposer cette question en sous-questions. Le système de C et S peut ne pas inclure de portail du bénéficiaire.	
Santé Canada	Les réponses du ministère au questionnaire de 2013 seront-elles indiquées par le SCT?	Oui, l'information sera ajoutée dans le guide à cet égard.	Stanley.xu@canada.ca Paula.Hadden-Jokiel@hc-sc.gc.ca et
	Des définitions supplémentaires peuvent être nécessaires pour certaines questions. Par exemple, à la question 2.2., une « [demande de financement en langage simple] » doit être définie.	Définition sera ajouté au guide.	
	Pour la question 2.3.a, on suggère de supprimer le mot « éduque ». Dans une situation de partenariat égal, « éduque » peut ne pas être perçue de façon favorable.	Ce libellé a été utilisé lors de l'exercice 2013. Il est recommandé de le garder inchangé pour la cohérence.	
	La section 3.3, nombre de rapports n'est pas un indicateur utile si le ministère veille à ce que les exigences en matière de rapports soient fondées sur des évaluations des risques. Le nombre de rapports est entraîné par le nombre de bénéficiaires dans chaque catégorie de risque. Un meilleur indicateur serait pourcentage (ou nombre) des accords où les exigences en matière de rapports sont fondées sur l'évaluation des risques.	Cette question a été utilisée lors de l'exercice 2013. Il est recommandé de la garder inchangée pour la cohérence.	
Ministère de la Justice	Page 2 – Statistiques ministérielle de base. Nécessité de clarifier si le nombre d'accords signés au cours de l'année ou le nombre d'ententes en place au cours de l'année	Nombre d'ententes actives au cours de cette année financière. Même méthode utilisée dans l'évaluation du Plan d'action du gouvernement de 2013. Instructions à ajouter au guide.	Ehendy@justice.gc.ca
	Page 2 – Statistiques ministérielles de base. La totalité de la valeur des subventions et contributions dans cette section peut ne pas avoir été soumise à certaines activités de réforme. Les ministères doivent être conscients du fait que ces réalités peuvent être décrites dans la boîte d'information contextuelle.	Cette section regroupe le total de l'enveloppe budgétaire des S et C gérée par les ministères de la manière indiquée dans le budget principal des dépenses et le budget supplémentaire des dépenses. Des exceptions peuvent faire l'objet de discussions avec le SCT au cas par cas. Valeur des C et S pour 2012-2013 sera établie par le SCT à l'aide des données des comptes publics. Nous reconnaissons que la réforme peut ne pas être pertinente pour certains programmes. Des instructions seront ajoutées au guide pour indiquer que les ministères peuvent également désigner des programmes, dans le cadre de la section du contexte, pour lesquels le questionnaire est moins pertinent, en tout ou en partie. La même méthode a été utilisée dans l'évaluation du Plan d'action du gouvernement de 2013. Des instructions seront ajoutées au guide.	
	Question 1.3a – Il s'agit d'une nouvelle question, mais elle n'est pas surlignée en jaune. Préciser un délai serait bénéfique (c'est-à-dire « Au cours des cinq dernières années, votre ministère a consolidé… »	Le calendrier pour l'ensemble de questionnaires commence en 2013. Davantage de renseignements seront ajoutés au guide à cet égard.	
	Reformuler la question 4.2	Aucun changement. De plus amples renseignements seront ajoutés aux lignes directrices pour indiquer l'exigence de la politique conformément à l'article 6.5.9 du PPT : l'administrateur général est responsable d'établir des normes de service raisonnables et pratiques pour les programmes de paiements de transfert du Ministère.	
	Besoin de distinguer 5.1 et 5.1 a	D'accord. Questions 5.2 et 5.3 déplacées sous 5.4 a)	
	À préciser : la question 5.2. demande-t-elle le niveau d'activité, le nombre de rapports d'activité, ou de rapports sur le rendement financier exigé des bénéficiaires (chaque année) en moyenne en fonction du niveau de risque?	Aucun changement. La question réfère à la fréquence des rapports selon votre politique interne sur le risque. Précisions des renseignements seront ajoutés au guide.	
	Question 5.3 : Les subventions sont de faible valeur et ne sont pas évaluées en fonction du risque.	Une nouvelle colonne intitulée non évaluée a été ajoutée pour permettre aux ministères d'indiquer le pourcentage de non évalués accords. Zone de texte pourrait être utilisé pour ajouter des informations complémentaires. Instructions seront ajoutées au guide pour expliquer comment répondre à cette question.	
	Reformuler 7.1 pour refléter et/ou	Question divisée en deux.	
	Question 7.3 a : description requise pour : montant total investi. Besoin de spécifier un délai.	D'autres ministères ont fait des observations supplémentaires sur les questions 7.3 et 7.6 et sur la possibilité d'un chevauchement, le besoin de périodes, entre autres. Les questions ont été mises à jour. Des instructions seront ajoutées au questionnaire.Formulation modifiée pour refléter : 7.3 Placements monétaires dans un système de gestion des C et S a. Le montant total investi pour l'élaboration et/ou la mise en œuvre du système?b. Le montant investi dans le maintien et l'amélioration du système actuel au cours de la dernière année financière. 7.6 Votre ministère prévoit-il la modernisation ou le remplacement de son système électronique dans les trois prochaines années?	
	Question 7.4 a). Définition requise pour les intervenants et consolidée.	Pour être ajouté au guide.	
	Question 7.4C – Vous voudrez peut-être envisager de distinguer ces trois activités pour obtenir de meilleurs renseignements (les demandes de financement, les rapports financiers et de l'activité/Rapports de rendement).	D'accord. Pour revenir au format d'origine comme indiqué dans les versions antérieures du questionnaire concernant l'évaluation du Plan d'action du gouvernement.	
	Question 7.7 : Définition requise pour Solution d'entreprise	Sera ajouté aux lignes directrices.	
	Besoin d'une orientation	Informé qu'il est en cours de rédaction	

Emploi et Développement social Canada	Question 2.2 (b)	Ajouter des médias sociaux à la liste déroulante.	Robbie.dell@hrsdc-rhdcc.gc.ca
	Question 4.1 b. ESDC ne dispose pas actuellement d'une norme de service pour communiquer une décision de financement après l'examen d'une demande dûment remplie. Il n'est pas non plus une exigence selon le PTP pour avoir cette norme particulière.	Exigence indiquée dans la section Service sous de meilleurs BRPR.	
	Question 5.1 ESDC ne dispose pas d'une approche de gestion des risques pour les subventions puisque de nombreux programmes de subventions sont fondées sur le respect de critères préétablis. Cette question porte-t-elle seulement sur les contributions?	Aucun changement. D'autres ministères ont une approche de gestion des risques pour les subventions et contributions. S. O. option sera ajouté pour tenir compte de ceux qui n'y ont pas accès. Justification requise dans la zone texte.	
	Question 5.2 : Les rapports sur le rendement : si la fréquence des rapports sur le rendement est liée à l'activité et les rapports financiers? ESDC ne voit le rendement du projet que par suite des rapports et des moniteurs.	L'ébauche initiale du questionnaire portant sur l'évaluation du Plan d'action du gouvernement proposait la même approche. D'autres ministères ont ajouté l'exigence concernant la présentation de rapports sur le rendement. S. O. option sera ajouté pour tenir compte de ceux qui n'y ont pas accès.	
	La question 7.1 a) exige davantage de contexte ou d'information sur l'approche d'entreprise.	Sera ajouté au guide. Utilisera le nouveau libellé utilisé en vertu de la mise à jour PTP.	
	Question 7.3 a : obligation d'indiquer le a. Le montant total investi pour l'élaboration et la mise en œuvre du système? Besoin davantage de contexte et de cadre temporel. Nécessité d'une définition d'améliorations électroniques.	D'autres ministères ont fait des observations supplémentaires sur les questions 7.3 et 7.6 et sur la possibilité d'un chevauchement, le besoin de périodes, entre autres. Les questions ont été mises à jour. Des instructions seront ajoutées au questionnaire.Formulation modifiée pour refléter : 7.3 Placements monétaires dans un système de gestion des C et S a. Le montant total investi pour l'élaboration et/ou la mise en œuvre du système?b. Le montant investi dans le maintien et l'amélioration du système actuel au cours de la dernière année financière. 7.6 Votre ministère prévoit-il la modernisation ou le remplacement de son système électronique dans les trois prochaines années? a. Veuillez fournir une estimation des coûts de votre modernisation.b. Veuillez fournir une date de fin estimée pour la modernisation, le cas échéant.	
	Question 7.6 se chevauche avec 7.3. La modernisation sera continue et aucune date de fin comme les programmes, les processus, systèmes et continuera à évoluer.		
Agriculture et Agroalimentaire Canada	Ajouter la description de la méthodologie (pour informer les ministères si elle a changé ou est restée la même)	A ajouter au guide.	keva.mckennirey@agr.gc.ca
	Inclure une feuille d'instruction telle que fait lors du questionnaire précédent	Guide sous développement.	
	Clarifier si les payements de transfert aux provinces doivent être inclus	Utiliser la liste des programmes utilisée dans le budget principal sauf tel que discuté avec le SCT selon le cas. La même stratégie utilisée lors de l'exercice de 2013. Instructions seront ajoutées au guide.	
	Pour les statistiques de base des ministères- le nombre des subventions est contributions- clarifié si les ministères doivent faire rapport concernant les ententes actives, nouvelles ententes signées.	Les ministères doivent faire rapport concernant les ententes actives. La même stratégie utilisée lors de l'exercice de 2013. Instructions seront ajoutées au guide.	
	3.3 rapports- inlcure la définition des rapports.	La même stratégie utilisée lors de l'exercice de 2013 sera ajoutée au guide. Instructions seront ajoutées au guide. « inclue les rapport financiers et non-financiers demandés aux bénéficiaires. »	
	Section 4: Suggère d'ajouter des questions pour déterminer si les ministères effectuent des rapports en temps réel concernant leur perspective liée aux normes de services. (Données des ministères qui publient en temps réel les résultats de rendements des normes de services peuvent servir à d'autres ministères en leur donnant un aperçu des exigences du SCT)	Cette question est couverte sous CGM.	
	Question 4.2 : - Est-ce que le terme « programme » réfère à « programmes réguliers » ou à « programmes réguliers et initiatives (ex. Canada 150 Community Infrastructure Program) »	Les programmes couverts réfèrent a ceux listés dans le budget principal et supplémentaire. Certains programmes sont exclu. Ceux-ci seront discutés au cas par cas avec le SCT.	
	Section 5: Ajouter des instructions sur comment traiter cette question si le risque n'est pas évalué pour les subventions	S/O est ajouté au menu déroulant. Les instructions seront ajoutées au guide.	
	Section 6: There is no Section 6. Renumbering required?	Changement inclus.	
	Question 7.2a Les ministères peuvent avoir plus que d'un système. Suggère de clarifier cette question : « 7.2 est-ce que votre ministère utilise un système électronique ou systèmes, y compris un portail, pour l'administration des programmes de paiement de transfert? »	Cette question a été divisée en deux.	
	7.4 encore, si un ministère a plus d'un système électronique, ces questions doivent être séparées pour refléter les deux systèmes.	Changement inclus.	
	7.4 a & b – definer "view" pour plus de clareté.	Changement inclus.	
	7.5 cette question implique qu'il y a déjà un system en place, même si cette question ne doit être répondu que si la réponse à la question 7.2 est non (le ministère n'utilise pas un system électronique) Suggère le changement suivant: " est-ce que votre ministère a l'expertise pour développer, mettre	Sera ajouté au guide.	
	7.6 cette question doit être répondu si la réponse à 7.2 est non (le ministère n'utilise pas un system électronique), par conséquent ça ne fait pas de sens de pousser la question sur la modernisation/remplacement d'un system qui n'existe pas. Suggère de poser une question concernant le plan du ministère de mettre en place un system et si oui, le cout estimé et la date	Ajouté au questionnaire.	
	7.7 cette question implique que les ministères ont l'option de ne pas travailler avec le SCT sur l'approche d'entreprise.	Changement effectué afin de refléter les situations au les ministères n'ont pas un système.	

	Le libellé utilisé n’est pas représentatif des petits organismes.	La participation aux groupes de travail est sur une base volontaire.

	Besoin de renseignements de base sur la façon dont l'information sera analysée.	Sera ajouté au guide.	
	Ajouter des précisions sur la manière dont les programmes doivent être définis : chaque possibilité d	Des précisions seront ajoutées au guide. Les programmes doivent tenir compte de la liste dans le budget principal.	
	Le texte est incomplet : voir la question 4.1.	Format corrigé.	
	Pour ceux qui ont terminé le questionnaire pour la première fois, comment les renseignements seront évalués, quelle est la période de temps à être utilisés pour faire rapport (par exemple, période depuis l'évaluation du Plan d'action du gouvernement ou depuis 2013)	L'information sera ajoutée au guide. Période pour laquelle un rapport doit être fait à partir de 2013.	
	Comment fonctionne l'évaluation du Plan d'action du gouvernement pour l'ISDEC afin de réduire le fardeau administratif entre l'arbitrage et l'administration du financement de la recherche? Le SCT a-t-il prévu une coordination avec l'ISDEC pour le partage de l'information recueillie afin d'éviter de soumettre les informations deux fois?	Actuellement, il n'y a pas de coordination ou de collaboration entre les deux. L'analyse de l'évaluation du Plan d'action du gouvernement consiste en la production d'un rapport sur les progrès réalisés depuis 2013 en ce qui concerne la réforme TP. La plate-forme des ministères utilise la zone de texte pour ajouter les informations de contexte.	
	Quel est le niveau de détail requis? La plupart des zones de texte sont utilisées pour fournir certains exemples, ce qui arrivera si certaines actions en place par l'Agence sont manquées? Mettre sur pied une liste exhaustive des photos de l'organisation équivaut presque à faire un examen tous azimuts de l'organisation?	Le SCT recueille des renseignements en ce qui concerne les questions posées pour évaluer les progrès de l'organisation dans leur mise en œuvre. Le SCT n'a pas besoin d'un portrait exhaustif de toutes les actions entreprises par l'organisation. La zone de texte dans la plupart des cas, est utilisée pour fournir des détails supplémentaires au sujet de questions spécifiques ou d'expliquer pourquoi certaines actions n'ont pas été entreprises. Deux zones de texte sont également disponibles pour fournir de l'information sur l'organisation contexte ainsi que toute autre question ou mesures, ils veulent fournir des informations.	
	Partie 1 : Ajouter une définition pour les accords de financement pour les subventions	Définition sera ajouté au guide.	
	Partie 1 : Ajout d'une liste de définitions afin de définir la portée de chaque question.	Définition sera ajouté au guide.	
	Partie 1 : pour rappeler que les concessions ne sont pas vérifiées.	S. O. options est fourni pour cette série de questions.	
	Partie 1 : est-ce une évaluation tous azimuts ou une évaluation des effets de l'évaluation du Plan d'action du gouvernement?	Oui c'est l'analyse de l'impact de l'évaluation du Plan d'action du gouvernement.	
	Partie 1 : Pour les organisations qui n'ont pas terminé l'évaluation en 2013, comment l'amélioration doit-elle être mesurée? Devrait-elle être basée sur l'évaluation du Plan d'action du gouvernement originale?	Oui. De se rappeler que cet examen n'est pas une évaluation des ministères. Il s'agit d'une évaluation pangouvernementale des C et S Les progrès de la réforme.	
	Partie 1 : question 3.3, on n'indique pas vraiment la manière dont l'évaluation de cette question sera faite, la question est liée au risque, mais la réponse est liée à la quantité de rapports avec aucune indication du risque.	Cette question demande les données de deux années fiscales pour identifier les tendances. Le but de cette question est d'évaluer l'étendu à laquelle les ministères ajustent les exigences de rapports basée sur l'analyse des risques afin d'assurer que les fonds alloués sont gérés selon l'entente de financement. Les ministères doivent indiquer l'étendue à laquelle cette mesure a été mise en place en cliquant sur le menu déroulant. Les ministères doivent aussi mesurer l'impact de ces efforts. Des instruments de mesure spécifiques sont requis afin de déterminer si les mesures en place ont apporté les changements envisagés. Ce langage a été utilisé lors de l'évaluation de 2013. Il ne changera pas dans l'objectif de cohérence. Les données de cet EF seront comparé s aux résultats de 2013. Les données significatives seront pris en compte.	
	Partie 1 : Pourquoi les audits sur site important? Existe-t-il une option à envisager d'audits effectués sur une distance?	Selon les directives fournies dans l'évaluation du Plan d'action du gouvernement de 2013, le but de cette question est d'évaluer la mesure dans laquelle le Ministère adapte la nécessité pour les vérifications de bénéficiaires en se fondant sur une analyse des programmes et projets et des risques du bénéficiaire.Des vérifications des bénéficiaires sur site : une évaluation indépendante dans le but de fournir une assurance sur un destinataire est en conformité avec un accord de financement où le représentant du ministère se rend sur site. La portée d'une vérification du bénéficiaire peut porter sur n'importe quel ou tous les aspects financiers et non financiers de l'entente de financement.	
Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie et Conseil de recherches en sciences humaines	Partie 2 : question 2.1 : « est-ce que votre ministère ont un plan de participation du bénéficiaire? » Qu'est-ce que engagement bénéficiaire? Ne les ministères ont un tel plan? Peut-être le rendre plus précis.	La PPT exige que les administrateurs généraux et les administratrices générales soient responsables de : l'établissement d'un plan de trois ans qui identifie la planification pour la continuation, la modification ou la résiliation des modalités, des évaluations ou examens de pertinence et d'efficacité à être entrepris, ainsi que les initiatives visant à susciter la participation des demandeurs et des bénéficiaires. Ce plan est intégré au rapport sur les plans et priorités du Ministère. De plus amples renseignements seront ajoutés aux lignes directrices.	Annie.remillard@nserc-crsng.gc.ca
	Partie 2 : question 2.1 : « Est-ce que votre ministère ont un plan de participation du bénéficiaire? » Devraient inclure le terme bénéficiaire demandeur potentiel, les demandeurs, les bénéficiaires, et les bénéficiaires rejetées?	Oui. Renseignements seraient ajoutées à ce sujet dans la directive.	
	Partie 2 : question 2.2 a : si tous les changements ont été faits en 2013, la réponse à la plupart des questions en 2016 pourrait être qu'« un effort minimal a été effectué »	Les ministères peuvent utiliser la zone de texte des observations générales pour donner des explications à propos des situations où la plupart des changements ont été faits avant 2013 ou expliquer pourquoi les changements n'étaient pas en place. Nouvelle boîte de texte à ajouter si celles qui existent ne permettent pas de collecte de données.	

Partie 3 : question 3.3 : rapports financiers sont standard sur l'ensemble du conseil. Ce ne sont pas seulement fondées sur le risque.	Les ministères peuvent utiliser la zone de texte pour expliquer des situations particulières. Au sens du PTP : les administrateurs généraux et les administratrices générales sont responsables de s'assurer que les exigences administratives imposées aux bénéficiaires sont proportionnelles au niveau de risque. En particulier, la surveillance, la communication et la vérification reflètent les risques spécifiques au programme, la valeur du financement par rapport aux coûts administratifs et le profil de risque du bénéficiaire. Zone de texte des instructions mis à jour pour permettre l'ajout de situations spécifiques.
Partie 3 : question 3.3 : doit être dans un format de pourcentage plutôt que d'un nombre. Il n'y a rien à comparer le nombre de.	Cette question demande les données de deux années fiscales pour identifier les tendances. Le but de cette question est d'évaluer l'étendu à laquelle les ministères ajustent les exigences de rapports basée sur l'analyse des risques afin d'assurer que les fonds alloués sont gérés selon l'entente de financement. Les ministères doivent indiquer l'étendue à laquelle cette mesure a été mise en place en cliquant sur le menu déroulant. Les ministères doivent aussi mesurer l'impact de ces efforts. Des instruments de mesure spécifiques sont requis afin de déterminer si les mesures en place ont apporté les changements envisagés. Ce langage a été utilisé lors de l'évaluation de 2013. Il ne changera pas dans l'objectif de cohérence. Les données de cet EF seront comparé s aux résultats de 2013. Les données significatives seront pris en compte.
Partie 3 : question 3.4. Le terme sur site pour vérification du bénéficiaire n'est pas pertinent.	Basé sur le guide de l'évaluation du PAG de 2013, le but de cette question est d'évaluer l'étendu à laquelle les ministères ajustent les exigences relatives à l'évaluation à l'analyse des risques. La vérification sur les lieux donne l'assurance que le bénéficiaire respecte les exigences de l'entente de financement. L'étendu de la vérification peut porter sur tous les aspects financiers et non-financiers d'une entente de financement.
Partie 4 : lien peut-être cette section de la Politique du SCT sur le service mis en œuvre récemment.	Ce questionnaire est d'évaluer les progrès réalisés sur la mise en œuvre de la réforme de C et S. La PPT exige que les ministères établissent des normes de service raisonnables et pratiques pour les programmes de paiements de transfert du Ministère. La conformité avec la politique de service se fait par le biais du CRG. Les informations dans l'évaluation du Plan d'action du gouvernement sont plus spécifiques que celles que l'on a recueillies pour la politique et la prestation de services.
Partie 4 : Le présent questionnaire est-il conforme à la politique sur le service? Les ministères et organismes seront priés de fournir des renseignements par l'intermédiaire de deux évaluations différentes?	
Partie 5 : lien question 5.2 à la question 3,3. Deux des exigences de reddition de comptes risque d'adresse.	3.3 est destiné à évaluer la réduction du fardeau sur destinataire aurait 5.2 a l'intention d'évaluer le passage de l'aversion pour le risque à la gestion des risques. Question 5.2 et 5.3 sont déplacés sous 5.4 a)
Partie 5 : Section 5.5 peuvent ne pas être applicables à des organismes subventionnaires.	S. O. options est ajouté à la liste déroulante menue. Zone de texte mis à jour des instructions pour permettre la justification pour le S. O..
Partie 7: Question 7.3 Question liée aux placements monétaires : la question s'applique-t-elle aux systèmes élaborés et mis en œuvre depuis que l'évaluation du Plan d'action du gouvernement a été lancée?	Oui. Instructions seront ajoutées à ce sujet au guide.
Partie 7 : Ajouter une définition de l'approche d'entreprise pour l'administration des programmes de traitement de transactions?	La définition sera ajoutée au guide.

Affaires Mondiales Canada	Question 4.1a) doit être clarifiée. Voulez –vous dire « Accusé de réception d'une demande de financement? »	A ne pas changer pour permettre une cohérence par rapport aux données de 2013. Certains ministères ne requièrent pas une « demande de financement ». Par conséquent, un langage plus générique a été utilisé. Les instructions incluses dans lee guide fournissent plus de détail et aussi réfèrent à la « demande de financement ».	Chantal.Larocque@international.gc.ca
	Question 5.5 c)seulement si le risque des projets sont évalués pour autres raisons? Le mot « seulement » devrait être enlevé car le même Project peut avoir plus d'un type d'évaluation. Serait plus intéressant d'avoir une zone de texte pour expliquer les « autres raisons »	Changement effectué.	
Développement économique Canada pour les régions du Québec	Il aurait été préférable d'avoir accès aux menus déroulants afin de bien commenter certaines des questions (principalement les questions 3.4, 4.1 et 5.4)	Le menu déroulant sera disponible dans la version soumise aux ministères pour réponse.	christine.lemieux2@canada.ca
	Question 1.1.G et 1.1H) - Qu'entendez-vous par « l'audit du bénéficiaire » et « l'audit au ministère »?	La définition sera incluse dans le guide.	
	Question 2.1) - Nous recommandons de définir « plan pour la participation du bénéficiaire ».	La définition sera incluse dans le guide.	
	Question 3.3) - Malgré la réponse fournie dans le questionnaire Feedback, nous sommes d'avis que le nombre de rapports n'est pas le bon indicateur pour évaluer la question qui elle parle du risque. Nous comprenons que vous ne désirez pas modifier l'information afin de maintenir une consistance avec le sondage de 2013, mais vous pourriez tout de même envisager d'ajouter un ou des nouveaux indicateurs pour bonifier les réponses obtenues.	Cette question a été utilisée lors de l'exercice 2013. Il est recommandé de la garder inchangée pour la cohérence.	
	Question 3.3) - Est-ce que « 2016 » réfère à l'année financière 2015-2016? Si oui, apportez la précision dans le tableau.	Oui. Changement inclus.	
	Question 3.4)- Nous recommandons de définir « audit sur place ».	La définition sera incluse dans le guide.	
	Question 5.5) - Nous recommandons de définir « niveau de risque ».	La définition sera incluse dans le guide.	
	Question 5.5) - Il pourrait être difficile de répondre à cette question, car pour DEC le niveau de risque d'une entente peut varier dans le temps avec la mise à jour du profil de risque. De plus, nous avons deux types de risque : le risque de paiement (GIR) et le profil de risque du projet. Comment le questionnaire nous permettra de distinguer les deux?	Cette question a pour objet de collecter l'information au niveau du projet/entente. Autres information pourrait etre ajoutée dans la zone de texte. Plus d'instructions seront ajoutées au guide à cet effet.	
	Question 6.1.A) - Nous recommandons de définir « approche d'entreprise ».	La définition sera incluse dans le guide.	
	Question 6.2.A)- Il y a une erreur dans le questionnaire. Sous cette question, il est mentionné « si vous avez répondu oui à 7.2, répondez à 7.3, 7.4, 7.5 et 7.6. Si vous avez répondu non, répondez à 7.5 et 7.6 ». Elles devraient être renumérotées de 6.2 et plus.	Oui. Changement inclus.	
Innovation, Sciences et Développement économique Canada	Le questionnaire est simple et les questions sont claires	S. O.	Catherine.nadeau-morissette@canada.ca
	Page 4, Section 1.3: Est-ce que la question ne devrait pas être: " Votre ministère va-t-il précisé et normalisé les pratiques de financement entre ministères? » (au lieu de « ministères » car il est référé aux AM a la question 1.3.b).	Changement inclus.	
	Page 4, section 1.3.a: la même chose que le commentaire ci-dessous. Ne devrait-elle pas être : « Votre ministère a-t-il consolidé au moins deux programmes dans au moins deux secteurs? ». (au lieu de « Ministères »).	A ne pas changer afin d'assurer la cohérence avec l'évaluation du Plan d'action du gouvernement de 2013.	
	La Page 15, section 6: une nouvelle question pourrait être a joutée: " 6.8. est-ce que votre ministère offre des sessions . de formations régulières ou de développement professionnel aux agents de façon régulière sur les sujets relatifs au S et C?". cette nouvelle question est liée aux résultats attendus de la « normalisation » et la collaboration ».	La partie 6 est liée en majorité à l'utilisation de la technologie. La question recommandée est ajoutée sous la partie 2.	
	A noter que la section 1.3.e à la page 4 n'est pas numérotée correctement. Ca va de 1.3.e à 1.3.i.	Corrigé.	
Héritage Canadien	Questions concernant la partie 5 pour assurer qu'un choix de réponse s/o est disponible.	Changement inclus dans le questionnaire et des instructions seront ajoutées aux lignes directrices afin d'assurer qu'une justification est ajoutée a chaque fois que la réponse s/o est sélectionné par un ministère.	jose.furtado@canada.ca